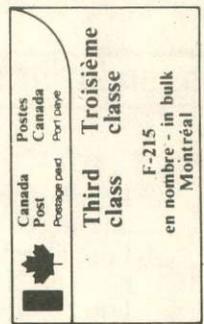




nouvelles csn

numéro 61 semaine du 4 décembre au 10 décembre 1979



LOCK-OUT À LA PLACE DES ARTS

—Depuis le 30 novembre, les placeurs et ouvreuses de la PDA, à Montréal, sont en lock-out. Cela fait suite à des coupures de postes projetées par l'administration, auxquelles les syndiqué-e-s ont réagi par des tracts publics, la gratuité du vestiaire pour tout le monde et des informations au public sur scène. Après avoir engagé l'agence privée NAC, avoir tenté d'instaurer un contrôle plus serré sur le travail, les administrateurs de la régie de la PDA ont mis les syndiqué-e-s en lock-out. Il y a piquetage tous les soirs de 19h30 à 20h30.

GRÈVE DANS SIX BANQUES ROYALE DU SAGUENAY — Cette grève dure depuis le 27 septembre dernier pour la reconnaissance de la sécurité syndicale, un système de promotion équitable, la reconnaissance de l'ancienneté et des salaires décents. Ces travailleurs et travailleuses demandent notre appui en : fermant nos comptes à la Banque Royale, en transférant les prêts et en évitant d'utiliser la carte Chargex.

PREMIÈRE CONVENTION DANS LE TRANSPORT À SHAWINIGAN — Les travailleurs du transport de Shawinigan (CSN) viennent de recevoir la sentence arbitrale finale qui tient lieu de première convention avec l'employeur Autobus Gérald Doucet Inc. Les chauffeurs passent donc à un salaire de \$ 135 par semaine à celui de \$ 190, \$ 215 ou \$ 250 selon leur catégorie.

LES ACQUIS AU CHAPITRE DES DROITS PARENTAUX ★★★★★ LE DROIT AU TRAVAIL ET LE SECTEUR PRIVÉ ★★★★★ RIEN N'EST RÉGLÉ CHEZ LES ENSEIGNANTS ★★★★★



Rouyn-Noranda, le 7 décembre 1979 — **BRAZEAU TRANSPORT VEUT ENTRETENIR LA DISCRIMINATION CONTRE LES FEMMES** — La grève menée depuis juin dernier par la centaine d'employés de bureau de la compagnie Brazeau Transport, du nord-ouest québécois, est bien près d'un règlement mais la discrimination contre les employées féminines exercés par cette compagnie, notamment au chapitre des salaires, empêche ce règlement de se concrétiser. En effet, alors qu'un règlement sur le normatif est intervenu depuis le 5 décembre, sous l'impulsion du médiateur en chef fédéral, la signature d'une convention collective bloque sur les conditions discriminatoires de travail et de salaires faites aux femmes dans l'entreprise ainsi que sur la rétroactivité pleine et entière. Rappelons que Brazeau Transport est propriété de la Corporation La Vérendrye, dont le chiffre d'affaire en 1977 a été de \$ 62 millions, et que 90 % des employés de bureau y sont des femmes.

L'agenda du mouvement

Décembre

- 3 4 et 5 Réunion du Conseil syndical du SECSN.
- 4 Formation en sécurité-santé par le CCSNM (soir).
- 6 et 7 Formation, session de base 2e partie, CCSNM.
- 8 Formation pour les officiers et les responsables de l'information, CCSNM.
- 8 Cours sur les procédures d'assemblée par le CCSNM.
- 8 Congrès du Conseil central de la Côte-Nord.
- 14 Réunion du comité national de mobilisation, à Québec.
- 15 et 16 Formation sur la question nationale, CCSNM.
- 18 Réunion de l'équipe de la FNC et de l'exécutif, à Montréal.
- 20 Party de Noël au 155 — Au club social des syndicalistes, 155 boul. Charest est, dès 18h30. Il y aura buffet froid et danse. L'admission est de \$10.

Janvier 1980

- 8 et 9 Coco de la FESP. Et non plus celui du 3 et 4 décembre
- 14 et 15 session de formation sur la loi des accidents de travail, à l'institut coopératif Desjardins, à Lévis. Cette session s'adresse particulièrement aux salariés du mouvement qui ont pour tâche de faire appliquer cette loi. Si des militants sont intéressés, qu'ils en informent le secrétariat d'action politique à Montréal dans le plus bref délai.
- 23 Colloque sur les services essentiels qui se tiendra à Montréal et organisé par la corporation des conseillers en relations industrielles du Québec. Y participeront quelques représentants de la CSN, dont Donatien Corribeau, de la FAS, Fernand Valiquette, du Gaz Métro et Roland Tapin, des employés de garage de la CTCUQ.

★ ★ ★

BUREAUX DE LA FAS DÉMÉNAGÉS

— Les bureaux de l'équipe de négociation de la FAS (CSN) sont revenus à Montréal et sont temporairement installés au 1212 Panet, salles 116 et 117, au téléphone (514) 524-3561.

Le front commun

Les droits parentaux : des acquis précieux.

Au chapitre des droits parentaux, les négociations à la table centrale du dernier front commun auront été efficaces à plus d'un point. Les améliorations dont les travailleurs et les travailleuses des secteurs public et parapublic pourront jouir ne sont pas tombées du ciel : elles sont les résultats palpables des luttes de la CSN et des autres centrales syndicales, des luttes de milliers de militantes et de militants qui sont d'avis que leurs revendications pour les congés de maternité, de paternité, pour les congés d'adoption et les congés parentaux sans solde sont fondées.

Le comité de la condition féminine de la CSN, qui a défendu ces positions à la table centrale, estime que les acquis de cette lutte devraient faire l'objet d'un texte de loi, de façon à ce que tous les Québécois et les Québécoises puissent en profiter.

Les congés de maternité

Ce que les travailleuses du front commun ont obtenu pour les congés de maternité est bien supérieur à ce que le gouvernement avait cédé dans sa loi sur les normes de travail. À l'occasion de la naissance de leur enfant, les femmes pourront profiter d'un congé de vingt semaines, payé à 100 % par le gouvernement du Québec et l'assurance-chômage. Les femmes qui auront travaillé moins de vingt semaines ou dont la moyenne hebdomadaire des heures de travail sera inférieure à vingt auront droit à dix semaines de congé entièrement payées.

Le règlement pour la santé et la sécurité des femmes enceintes est plus que satisfaisant. La femme enceinte qui sera mise en danger ou dont l'enfant sera mis en danger d'une façon ou d'une autre aura droit à une mutation immédiate. Si la mutation offerte est à un autre titre d'emploi elle pourra être refusée et la femme aura droit à un congé payé à 90 % de son salaire.

Le règlement du front commun prévoit également que toutes les absences liées au planning familial seront défrayées par les journées maladie et l'assurance-salaire.

Les congés de paternité

À l'occasion de la naissance d'un enfant, les travailleurs des secteurs public et parapublic auront droit à un congé payé de cinq jours ouvrables. Ce congé pourra être pris de façon continue ou non, entre le début du processus d'accouchement et le septième jour qui suivra le retour à la maison de la mère ou de l'enfant. Bien que ce gain ne soit pas négligeable, le comité de la condition féminine aurait préféré obtenir un congé de paternité de dix jours.

Les congés d'adoption

L'obtention d'un congé payé de dix semaines pour l'adoption d'un enfant constitue un des gains les plus importants de cette négociation. À l'arrivée de l'enfant, le père ou la mère pourront donc s'absenter de leur travail pendant dix semaines pendant lesquelles ils seront payés, que le conjoint soit à la maison ou non.

Les congés parentaux sans solde

Tous les travailleurs et toutes les travailleuses du front commun auront droit à un congé parental sans solde d'une durée maximale de deux ans après la naissance ou l'adoption d'un enfant. Ce congé doit être pris de façon continue et il est partageable entre les conjoints.

Les résultats des luttes et des revendications syndicales pour les congés parentaux sont donc fort intéressants. En gros, les articles de la convention collective des salarié(e)s du front commun qui y ont trait sont conformes à la clause-type de la CSN pour la majorité des points.

Certaines revendications syndicales n'ont cependant pas été satisfaites lors de cette négociation. Ainsi, les travailleuses n'ont pas droit à une banque de congés pendant la grossesse pour des visites médicales ou des cours parentaux, ce qui aurait été préférable. Une banque de congés de cinq jours pour responsabilité parentale n'a pas été obtenue. Pour ce qui est des garderies, les travailleurs et les travailleuses du front commun demandaient que des locaux soient disponibles dans les établissements. En ce sens, rien n'a été inclus à la convention collective mais un comité patronal-syndical sera formé pour étudier cette question plus en profondeur.

Le comité de la condition féminine de la CSN vous rappelle qu'il est disponible pour répondre à vos questions et vous conseille surtout ce qui se rattache aux droits parentaux. Vous pouvez le rejoindre en composant 514-286-2109.

**Pour le droit au travail
dans des conditions décentes**

Rapport du comité inter-fédérations

Les 22 et 23 novembre dernier, plus de 80 personnes ont participé à une rencontre organisée par le comité Inter-fédérations qui avait pour but de faire le point sur les revendications de la CSN pour le droit au travail qui peuvent être atteintes dans les conventions collectives. Considérant que c'est par les précédents qui seront créés et par les luttes vigoureuses qui devront être menées que le mouvement syndical contribuera, peu à peu, à créer un rapport de force politique qui sera propice à l'atteinte de ses objectifs en matière de droit au travail, les participants ont travaillé pour atteindre ces trois buts :

- assurer une meilleure prise de conscience de la nécessité d'une plate-forme et de ses revendications
- trouver les moyens pour que ces revendications soient connues des syndicats et intégrées aux projets de convention collective
- trouver les moyens pour renforcer le rapport de force qui permettra aux travailleurs d'atteindre ces objectifs.

Les participants de cette rencontre ont convenu de l'utilité et de la nécessité de la plate-forme de revendications pour le droit au travail qui ne peut que favoriser la solidarité. Durant les ateliers, le besoin s'est fait sentir de continuer le travail entrepris, de confier au comité inter-fédérations le mandat de préparer des clauses-types. Il a également été convenu de mettre à la disposition du comité inter-fédérations les moyens et les ressources dont il a besoin pour faire son travail de recherche et de coordination. Tous les moyens devront également être pris pour que ces revendications pour le droit au travail soient discutées dans les syndicats, afin d'accroître le rapport de force du mouvement syndical sur ce front. Des stratégies devront également être mises au point pour faciliter la coordination nationale et régionale de ces luttes.

La discussion de certains points de la plate-forme a permis de mieux préciser les stratégies patronales et les terrains de luttes éventuels. Il a été convenu que la réduction des heures de travail et l'augmentation des jours de congés n'avait pas donné jusqu'ici les résultats prévus puisque les employeurs ont engagé des travailleurs à temps partiel pour combler les vides. Il faudra donc s'assurer que les réductions de travail seront comblées par de nouveaux travailleurs, sur une base régulière et stable. Pour ce qui est de la condition féminine, les participants sont d'accord pour dire que la discrimination demeure un fait. Souvent, les femmes doivent être meilleures que les hommes pour accomplir un même travail. Pour ce qui est des régimes de retraite et de la protection en cas de maladie, il faudra organiser des journées d'étude et poursuivre les travaux.

Les suites

Les participants ont souhaité que le travail entrepris pour resserrer les liens des fédérations du secteur privé au chapitre des revendications pour le droit au travail se poursuive, que ce soit au sein des instances de chacune des fédérations ou dans des équipes de travail. Les discussions autour des problèmes de négociations ont été appréciées.

Enfin, le président de la centrale a terminé en disant qu'il faut renforcer le secteur privé, de même que le rapport de force de toute la centrale. Il a ajouté que tous les travailleurs doivent y participer, comme les fédérations et les conseils centraux. Le président Norbert Rodrigue a également déclaré que la CSN se devait, dans les deux prochaines années, d'affecter des ressources supplémentaires qui devront permettre au comité inter-fédérations de poursuivre son travail pour le renforcement du rapport de force de l'ensemble des fédérations, plus particulièrement celles du secteur privé.

**NOUVEL EXÉCUTIF AU CONSEIL
CENTRAL DE SOREL** — Le premier
décembre a été élu un nouvel exécutif au
conseil central de Sorel (CSN) :

président : Réal Duguay

vice-président : Claude Lepage

secrétaire : Sylvie Joly

trésorier : Denis Champagne

directeurs

à l'organisation : Ronald Potvin

à l'éducation : Pierre Lafontaine

à l'information : Jean-Yves Bellemare

à l'action politique : (à élire)

au comité de la bâtisse : Jacques
Tremblay

★ ★ ★

APPEL À TOUS ET TOUTES — Le
comité de la condition féminine de la
CSN travaille présentement sur un
dossier concernant les clauses discrimi-
natoires dans les conventions collectives.
Pour tout renseignement à donner ou à
recevoir sur le sujet, contactez Monique
Simard, au 1001 St-Denis, à Montréal.

★ ★ ★

**LA GRÈVE DU TRANSPORT EN
COMMUN N'EST PAS TERMINÉE
AU SAGUENAY LAC ST-JEAN** —
Malgré une entente sur la convention
collective, le conflit se poursuit puisque
les patrons refusent le protocole de retour
au travail. Ce conflit dure depuis le 13
février dernier.

★ ★ ★

**PREMIÈRE CONVENTION NÉ-
GOCIÉE PAR LES EMPLOYÉS DES
CUISINES BBCDS** — C'est à
l'unanimité que le syndicat a accepté les
derniers textes négociés, qui com-
prennent les clauses-types de la CSN en
ce qui concerne les droits de gérance, la
reconnaissance syndicale, le régime
syndical, l'ancienneté et l'application
du droit d'ancienneté. Parmi les autres
avantages : 12 congés statutaires, 3
semaines de vacances après un an, un
régime d'assurance-groupe, la semaine
de 40 heures, le temps supplémentaire
volontaire, une clause de sécurité-santé
ainsi qu'une clause de grief et
d'arbitrage. Plus une augmentation de
salaire de 40 % sur trois ans. Il s'agit
d'une première dans ce secteur
d'activité au Saguenay.

★ ★ ★

TAUX DE CHÔMAGE TOUJOURS TRÈS ÉLEVÉ — En octobre dernier, le taux de chômage désaisonnalisé se situait au Québec à 9,5 % alors qu'il était pour le Canada à 7,4 % et pour l'Ontario à 6,5 %. Les régions les plus touchées au Québec étaient la Côte-Nord / Nouveau-Québec (12,0 %), la Gaspésie/Bas du Fleuve (11,9 %), l'Outaouais (11,7 %), le Saguenay/Lac St-Jean (11,2 %) et l'Abitibi/Nord-Ouest (9,7 %).

TÉLÉGRAMME AU MINISTRE JOHNSON

Voici le texte d'un télégramme envoyé au ministre du travail du Québec par le conseil central de Shawinigan et concernant le dernier conflit à l'Alcan, plan 2, de Shawinigan :

Monsieur le ministre,

Suite à une assemblée spéciale du conseil central de Shawinigan (CSN) et de ses syndicats affiliés, le comité exécutif du conseil central exige qu'une enquête publique soit décrétée pour dénoncer l'attitude de la compagnie Alcan de Shawinigan. Suite à notre propre enquête, nous constatons que ce conflit a été provoqué entièrement par la compagnie et que par la suite il s'est envenimé avec l'aide des policiers de la SQ et les fiers-à-bras engagés par la compagnie. Donc, par la présente, nous condamnons fortement l'attitude de la compagnie Alcan qui, se cachant derrière une supposée illégalité, provoque sans cesse ses employés avec ses fiers-à-bras, la police municipale ainsi que d'autres agences. Nous, du conseil central, appuyés par les 45 syndicats que nous desservons, nous exigeons une intervention immédiate dans ce dossier pour que la région ne continue pas de subir les effets de violence qu'occasionne ce conflit.

Jeanne Bilodeau, présidente,
conseil central des syndicats nationaux,
Shawinigan.

★ ★ ★

PLUS DE 300 MANIFESTANTS À VICTORIAVILLE — Pour appuyer les travailleurs en conflit de PVU et de Vicking Metal, la manifestation du 30 novembre à Victoriaville a regroupé plus de 300 personnes. Les travailleurs et travailleuses ont également dénoncé les lois 17 et 62.

Longueuil, le 10 décembre 1979 — **LES 118 EMPLOYÉS DE MÉTROPOLITAIN-SUD EXIGENT LA RECONNAISSANCE DE LEUR ANCIENNETÉ** — Ces 118 employés sont sortis en grève, le 10 décembre à midi, pour une période minimum de 24 heures dans le but d'appuyer leurs revendications concernant l'ancienneté. Lors de la fusion de Métropolitain Transport avec la Commission de transport de la rive-sud métropolitaine (CTRSM), les chauffeurs de Métropolitain Transport ne se sont pas vu reconnaître leur ancienneté. Le point est d'importance puisque l'ancienneté moyenne des chauffeurs est de 16 ans alors qu'elle n'est que de trois à la CTRSM.

Dans le secteur public

RIEN N'EST RÉGLÉ CHEZ LES ENSEIGNANTS — Malgré une recommandation d'acceptation des offres par le comité des 40 de la FNEQ-CSN (enseignants de cégeps), le vote dans les collèges, dans les assemblées générales, en a été un de rejet. Un vote serré puisque malgré le fait que 22 syndicats contre 18 ont favorisé l'acceptation, 52 % des membres l'ont rejetée.

□ □ □

LE 6 DÉCEMBRE, JOURNÉE DE GRÈVE DANS LES MAISONS PRIVÉES D'ENSEIGNEMENT — Les six syndicats des maisons privées d'enseignement affiliés à la FNEQ (CSN) ont entrepris divers moyens de pression pour forcer leurs employeurs à mettre un peu plus de sérieux dans les négociations. Exclue du front commun du secteur public malgré le fait que ces institutions soient financées à 80 % par des fonds publics, les enseignants et enseignantes de ces maisons privées d'enseignement se sont regroupés en cartel et ont obtenu une table unique de négociation. Or, non seulement les directions refusent de négocier à partir du projet syndical, mais elles semblent avoir décidé de mettre de la pression sur les syndiqué-e-s. Ainsi le lock-out d'une journée au séminaire de Cap-Rouge, le 3 décembre. La réponse des ensei gnants-e-s à ce durcissement ne s'est cependant pas fait attendre : la journée du 6 décembre en a été une de grève dans les 6 maisons d'enseignement. Les principales revendications syndicales concernent la sécurité d'emploi, une charge d'enseignement raisonnable et équitable afin d'améliorer la qualité de l'enseignement, la reconnaissance des activités syndicales et la libération des négociateurs syndicaux.

□ □ □

à la société de cartographie du Québec

LE GOUVERNEMENT LÈVESQUE REFUSE D'ACCORDER CE QU'IL DONNE AILLEURS AU FRONT COMMUN — À leur deuxième négociation, les 32 employé-e-s de la société de cartographie du Québec se voient pour la deuxième fois considérées comme des employé-e-s de seconde zone à qui le gouvernement refuse d'appliquer le règlement obtenu par le front commun du secteur public. En 1977, ce refus avait amené une grève de plus de cinq mois. Maintenant, le gouvernement refuse à ces employé-e-s la parité de salaires avec les emplois comparables du front commun, le mois de vacances annuelles, la sécurité d'emploi et le congé de maternité de 20 semaines.

nouvelles csn est un hebdomadaire d'information et de liaison publié par le service de l'information de la CSN 1001 rue St-Denis. Montréal H1X 3J1. Responsable. Jacques Gauthier : Composition : Composition Solidaire. Impression : les Ateliers de la CSN.